Coordination des Associations culturelles nationales

Association pour la Promotion de la Langue Wolof en République Islamique de Mauritanie (APROLAWORIM)
tel : 22 46 29 72

Association pour la Renaissance du Pulaar en République Islamique de Mauritanie (ARPRIM)
tel : 46 96 19 58

Association Mauritanienne pour la Promotion de la Langue et de la Culture Sooninké (AMPLCS)
tel : 46 40 03 69

Déclaration : *Pour une politique linguistique inclusive, gage de la cohésion nationale et de la diversité culturelle en Mauritanie*

La Coordination des Associations culturelles de langues — composée de l'Association pour la Renaissance du Pulaar en Mauritanie (ARPRIM), de l'Association Mauritanienne pour la Promotion de la Langue et de la Culture Sooninke (AMPLCS), et de l'Association pour la Promotion de la Langue Wolof (APROLAWO) — exprime sa vive préoccupation face au débat qui agite depuis quelque temps l'opinion nationale, à propos du statut des langues en Mauritanie.

En effet, certaines prises de position et revendications risquent plutôt de **porter atteinte aux droits culturels et linguistiques** d'une partie importante de Mauritaniens. Elles pourraient ainsi fragiliser davantage la cohésion sociale d'un pays historiquement riche de sa diversité linguistique et culturelle.

En plus, ces positions exclusivistes vont à l'encontre de l'esprit de la **Constitution mauritanienne et des engagements internationaux** pris par notre pays, notamment :

- **la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, qui invite les États à favoriser le multilinguisme et à garantir l'accès à la langue des communautés dans les domaines de l'éducation, des médias et de l'administration.
- **le Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (article 27), qui reconnaît aux communautés linguistiques le droit d'« utiliser leur propre langue ».
- **la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** (article 17), qui garantit à chaque peuple le droit à sa culture, à sa langue et à leur promotion.

Face à ce débat, qui pourrait engendrer des interprétations et confusions regrettables, nous, Coordination des Associations culturelles de langues, appelons à une **politique linguistique inclusive**, fondée sur la reconnaissance égale de toutes les langues nationales, dans un esprit de justice, de respect mutuel et de dignité partagée. Concrètement, cela implique :

1. **l'officialisation effective du pulaar, du sooninke et du wolof**, par une loi claire définissant leurs rôles, leurs domaines d'usage et les mécanismes concrets de mise en œuvre.
2. **la généralisation rapide de l'enseignement dans les langues nationales à l'école fondamentale**, comme recommandé lors des évaluations du BREDA/UNESCO en 1984, et par le ministère de l'Éducation nationale en 1988. Il s'agit là d'un levier essentiel pour une **éducation de qualité, inclusive et équitable.**

3. **la promotion d'un multilinguisme équilibré,** valorisant également les langues étrangères — notamment le français et l'anglais — comme outils de travail, d'apprentissage et d'ouverture sur le monde.

Nous sommes convaincus que la Mauritanie ne pourra bâtir une unité nationale durable qu'en respectant la dignité linguistique de toutes ses composantes. Officialiser l'ensemble des langues nationales, c'est affirmer en effet l'égale citoyenneté de tous les Mauritaniens.

La Coordination des Associations culturelles appelle donc à la mise en place **d'une politique linguistique équitable, inclusive et progressiste,** gage d'un avenir commun, de cohésion sociale et de paix durable.

Nouakchott, le 20 mai 2025

La Coordination